

665 155, REUNION 1938

MINISTÈRE DES COLONIES.

Réunior
Séchir Séminaire
du 23 Octobre 1938

13. J. 37250 31 [280 - 440]

~~P 101-7~~

Monsieur le Président
du G^e Bureau
du Sénat
Au Palais du Luxembourg
Paris 6^e

Rapporteur
M. Vautour
M. Boutefeu

~~333~~



Bulletins

~~Léonard Bénard~~

~~Barreau Féjardin~~

~~Dugelin~~

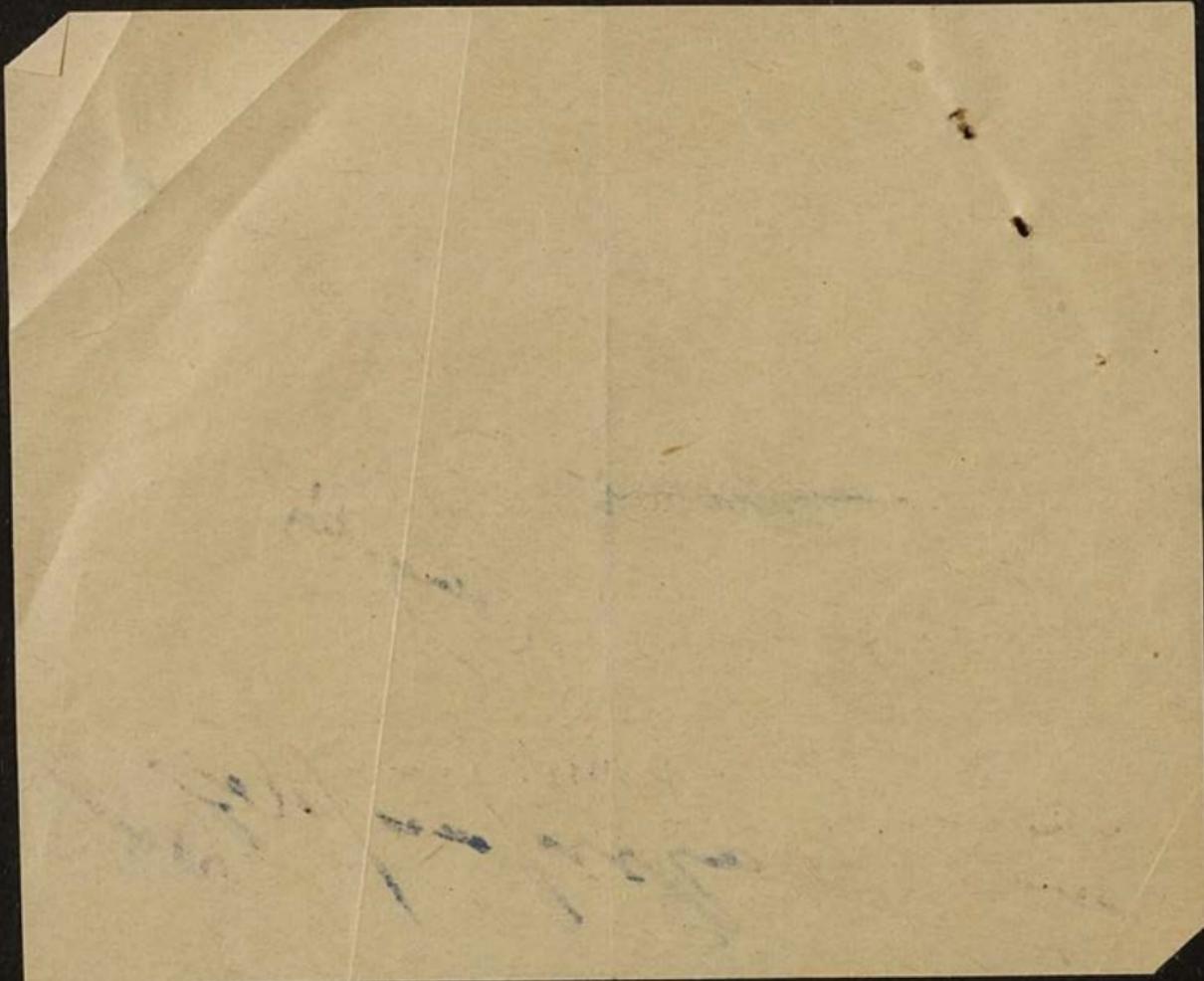
~~J~~

~~Grosset Emile~~

~~Le President:~~

~~Baudouin~~

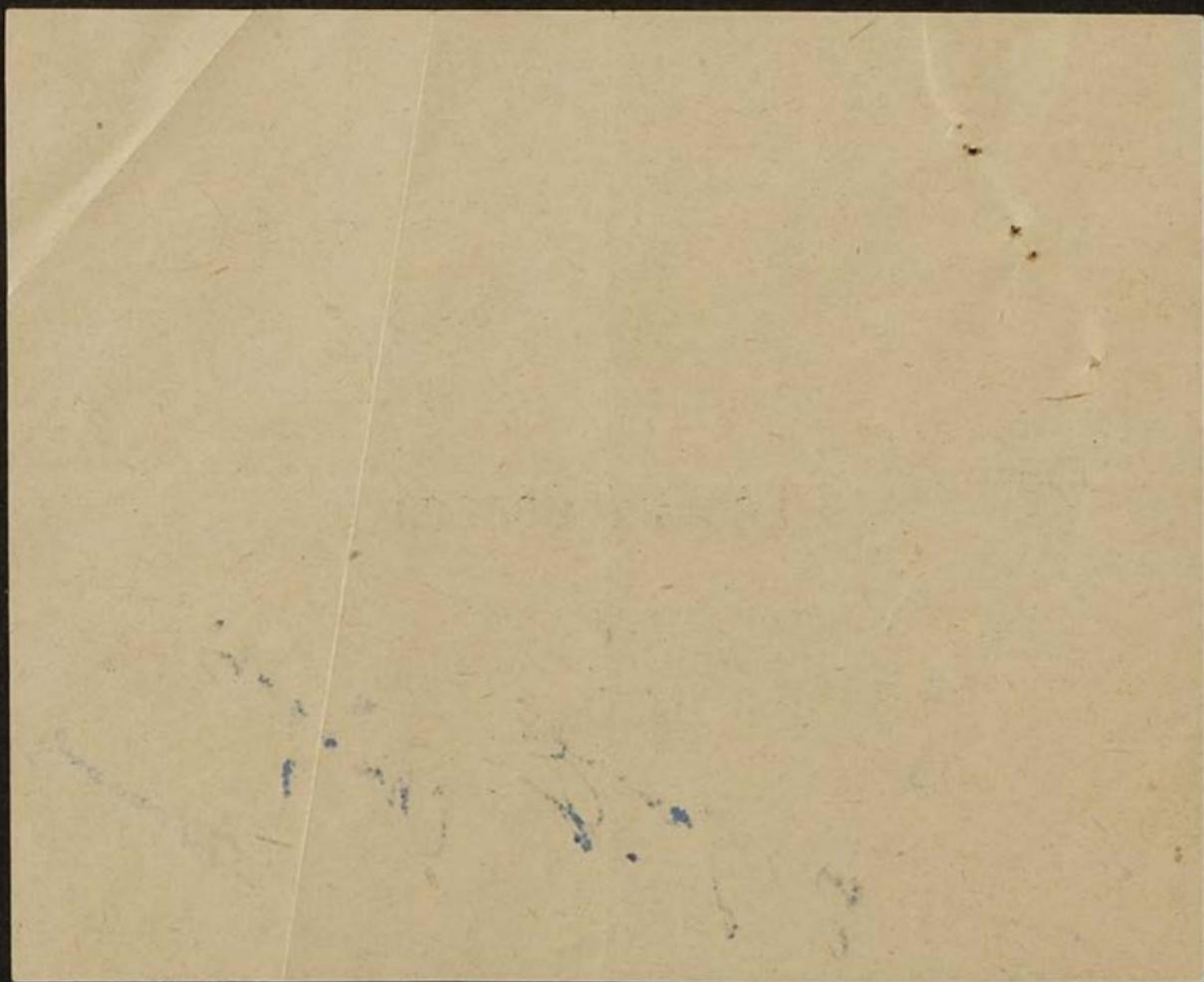
~~est approuvé~~



9

Léonie Bénard

Mme Pigeauin
Le Drapier
Mme Bourg



G.L.

MINISTÈRE
DES
COLONIES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

Direction Politique
3ème Bureau

REUNION

NOTA. — Les réponses doivent
être adressées au Ministre et porter
l'indication ci-dessus.

Election sénatoriale du 23
Octobre 1938

Paris, le 5 DEC 1938 19

27, rue Oudinot (VII^e)

1454

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, tel qu'il
m'est parvenu, le dossier de l'élection sénatoriale de
la Réunion, du 23 Octobre 1938.

Je vous serais très obligé de vouloir bien
m'en accuser réception.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'as-
surance de ma haute considération.

Georges Braudel

(8)
J. 30564-38

Monsieur le Président du Sénat
Palais du Luxembourg
PARIS

S.T.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

1er BUREAU

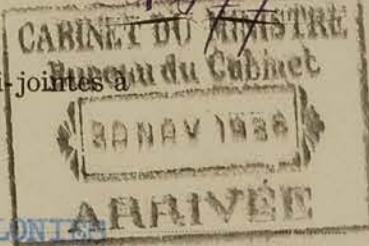
SECTION

S.G.

GOUVERNEMENT DE LA RÉUNION

Numéro de bordereau

BORDEREAU RÉCAPITULATIF des pièces adressées ci-jointes à



Monsieur le MINISTRE DES COLONIES

Saint-Denis, le

27 Octobre 1938

Cabinet du Ministre
Bureau du Cabinet

P A R I S

NUMÉROS 1	NOMBRE de pièces 2	ANALYSE 3	OBSERVATIONS 4
	1	Procès-verbal des opérations électorales du 23 Octobre 1938 pour l'élection d'un sénateur;	
	1	Tableau des résultats de l'élection des délégués dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 Août 1875;	
	1	Liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la loi précitée;	
	2	Listes d'émargement;	
	2	Feuilles de pointage;	
	2	Bulletins nuls.	



Vu :

Le Gouverneur,

Par délégation :

Le Secrétaire Général,

S. J. [Signature]

SENAT

République Française



Paris le 17 Janv 1939

La feuille récapitulative Mod^e 8 bis
portant le résultat des élections sénatoriales
de la Réunion, manque dans l'enveloppe
contenant le dossier de cette élection.

1^{er} archiviste.

R. Lemoine

1

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(MODÈLE N° 8)

EXÉCUTION DES LOIS DES 2 AOUT 1875, 9 DÉCEMBRE 1884, 29 JUILLET 1913, 31 MARS 1914,
30 DÉCEMBRE 1928 ET 10 AOUT 1929

PROCÈS-VERBAL des opérations du collège électoral réuni le 23 Octobre 1938,
à ~~St~~ Denis , pour élire ~~un~~ sénateur .

(1) Nom et prénoms du président du collège. — Président ou vice-président ou juge le plus ancien.

L'an mil neuf cent trente huit , le 23 Octobre ^{ouvrant} du mois d'Octobre
nous ⁽¹⁾ Baudrant Gilbert ^{Président}
du tribunal de première instance de ~~St~~ Denis , nous sommes
rendu dans la salle de l'Hostel de Ville à ~~St~~ Denis
local désigné pour la réunion du collège électoral du département de la Réunion
convoqué en vertu du décret du 1^{er} Septembre 1938

à l'effet d'élire ~~un~~ sénateur .

Les portes de la salle ont été ouvertes à huit heures, heure légale, et les électeurs ont été immédiatement introduits.

Nous avons alors appelé à siéger au bureau, comme étant les deux plus âgés et les deux plus jeunes des électeurs présents, sachant lire et écrire :

M. ^r Stephaine Julien	(a. Julien)	, né le 21 avril 1857
M. ^r Gossat	(Emile)	, né le 12 octobre 1872
M. ^r Boarau	(Benjamin)	, né le 30 décembre 1907
M. ^r Mogalia	(Amode)	, né le 11 août 1911

Le bureau, ainsi constitué, a choisi pour secrétaire, M.^r Boarau Albert
~~né le 30 décembre 1907~~ , électeur.

Les pièces suivantes ont été déposées sur le bureau :

1^o Le texte de la loi organique du 2 août 1875, sur les élections des sénateurs modifiée par les lois des 9 décembre 1884, 1^{er} février 1898, 31 mars 1914, 30 décembre 1928 et 10 août 1929 ;

2^o Le texte de la loi du 9 décembre 1884, portant modification aux lois sur l'organisation du Sénat et les élections des sénateurs modifiée et complétée par les lois des 17 décembre 1908, 17 octobre 1919 (art. 9) et 7 juillet 1929 ;

3^o Le règlement d'administration publique du 16 juin 1929, modifié par le décret du 24 mai 1934, fixant le mode de paiement de l'indemnité de déplacement et de séjour allouée aux électeurs sénatoriaux, ainsi qu'un exemplaire du tableau des distances ;

4^o Le texte du décret de convocation ci-dessus visé ;

5^o Le texte des décrets organique et réglementaire du 2 février 1852 ;

6^o Le texte de la loi du 29 juillet 1913, ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote, ainsi que la sincérité des opérations électorales modifiée par la loi du 31 mars 1914 ;

7^o Les instructions ministérielles sur la tenue de l'assemblée électorale ;

8^o Le tableau indiquant les résultats de l'élection des délégués et des suppléants dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

9^o La liste des électeurs sénatoriaux par ordre alphabétique, dressée en exécution de l'article 9 de la même loi.

(1) Ce paragraphe devra être supprimé si le collège ne comprend pas au moins 200 électeurs.

Le bureau a ensuite réparti les électeurs, par ordre alphabétique, en ~~deux~~ sections de vote, de la manière suivante⁽¹⁾:

1 ^e Section, de la lettre	A	à la lettre K	— 121 électeurs.
2 ^e Section, —	L	— Z	— 120 —
3 ^e Section, —		—	—
4 ^e Section, —		—	—
5 ^e Section, —		—	—
6 ^e Section, —		—	—
7 ^e Section, —		—	—
8 ^e Section, —		—	—
9 ^e Section, —		—	—
10 ^e Section, —		—	—

Des tables ont été installées dans la salle du vote pour chacune des sections.

Le bureau du collège a désigné comme présidents et scrutateurs⁽²⁾ de ces sections les électeurs dont les noms suivent:

1 ^e SECTION	Président	M. ⁽³⁾ Poulet Henri
	Scrutateurs	M. ² Bernard Emmanuel
2 ^e SECTION	Président	M. ² Larasson Henri
	Scrutateurs	M. M.
3 ^e SECTION	Président	M. ² Hoarau Raoul
	Scrutateurs	M. ² Paixet Aimé M. ² Rivière Charles
4 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M.
5 ^e SECTION	Président	M.
	Scrutateurs	M. M. M. M.

(2) Si plusieurs candidats ou plusieurs listes sont en présence, il leur est permis de désigner respectivement les scrutateurs, lesquels doivent être répartis également autant que possible par chaque table de dépouillement. Dans ce cas, les noms des électeurs proposés sont remis au président une heure avant la clôture du scrutin pour que la liste des scrutateurs par section puisse être établie avant le début du dépouillement.

(3) Indiquer les noms et prénoms des présidents et scrutateurs.

6 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M. M. M. M.
7 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M. M. M. M.
8 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M. M. M. M.
9 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M. M. M. M.
10 ^e SECTION	Président	M.
	Scruteurs	M. M. M. M.

Le président du collège, après avoir rappelé que le nombre des sénateurs à élire est de , a déclaré le scrutin ouvert.

Les électeurs se sont rendus, suivant l'ordre alphabétique de leurs noms, aux sections de vote qui leur étaient respectivement assignées.

Le président de chacune des sections avait préalablement ouvert la boîte de scrutin, munie de deux serrures dissemblables, et, après avoir constaté, en présence des électeurs, qu'elle ne renfermait aucun bulletin ni enveloppe, il avait remis une des clefs au plus âgé des scrutateurs et gardé l'autre.

Chacun des électeurs, après avoir fait constater son identité, a pris lui-même une enveloppe. Sans quitter la salle du scrutin, il s'est rendu isolément dans la partie de la salle aménagée pour le soustraire aux regards et a mis son bulletin sous l'enveloppe ; il a fait ensuite reconnaître au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe ; le président l'a reconnu sans toucher l'enveloppe que l'électeur a introduite lui-même dans l'urne.

Un des scrutateurs a constaté le vote de l'électeur sur la lettre de convocation que celui-ci lui a remise, soit au moyen d'une signature, soit au moyen de la déchirure d'un des coins de la lettre⁽¹⁾.

Deux autres scrutateurs ont tenu les listes d'émargement qui avaient été mises, en double, à la disposition des bureaux de sections.

Les bureaux de sections n'ont admis à prendre part au scrutin que les électeurs portés sur la liste ; lorsqu'un suppléant qui n'était pas personnellement inscrit s'est présenté,

(1) La constatation des votes pour les délégués ou les suppléants, les conseillers généraux et les conseillers d'arrondissement doit toujours avoir lieu par une signature apposée au recto de la lettre de convocation.

ils en ont référé au bureau du collège, qui a décidé s'il devait être admis aux lieu et place du délégué. Le nom du suppléant a, dans ce cas, été ajouté sur la liste en regard du nom du délégué, avec mention de la décision du bureau.

Trois membres au moins ont toujours été présents à chaque table de vote et au bureau du collège.

Le scrutin a été clos à onze heures et demie, heure légale.

Les membres des bureaux de sections, après avoir arrêté les listes d'émargement et y avoir constaté, en toutes lettres, le nombre des votants, les ont remises, avec les boîtes de scrutin, au bureau du collège électoral.

Ce bureau a ouvert les boîtes une à une et a compté : 1° les enveloppes et 2° les bulletins trouvés sans enveloppe, en comparant le nombre des enveloppes avec celui des émargements.

Cette vérification a donné les résultats suivants :

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^{re} Section.....	114	114			
2 ^e Section.....	119	119			
3 ^e Section.....					
4 ^e Section.....					
5 ^e Section					
6 ^e Section.....					
7 ^e Section.....					
8 ^e Section.....					
9 ^e Section.....					
10 ^e Section.....					
 TOTAUX.....	 233	 233			

Les enveloppes contenues dans chaque boîte ont été ensuite remises aux bureaux de sections qui les avaient reçues; ils en ont opéré le dépouillement de la manière suivante :

A chaque table, un des scrutateurs a extrait le bulletin de chaque enveloppe et l'a passé déplié à un autre scrutateur; celui-ci l'a lu à haute voix. Deux autres scrutateurs ont inscrit simultanément les suffrages obtenus par les candidats sur des feuilles préparées à l'avance.

Les membres du bureau du collège et les présidents des sections ont surveillé l'opération sous les yeux des électeurs, les tables ayant été disposées de façon à ce que ceux-ci puissent circuler alentour.

Les enveloppes renfermant des bulletins blancs, les enveloppes sans bulletin, les enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante, les enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître, les enveloppes non réglementaires, les enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur, les enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature, les enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature, ainsi que les enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir n'ont pas été comptées dans le résultat du dépouillement. Elles ont été réservées pour être soumises à la décision du bureau du collège.

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complies dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A							
1 ^{re} Section.....	114		105	M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.								
2 ^e Section.....	119		108									
3 ^e Section.....												
4 ^e Section.....												
5 ^e Section.....												
6 ^e Section.....												
7 ^e Section.....												
8 ^e Section.....												
9 ^e Section.....												
10 ^e Section.....												
TOTAUX.....	233		213	M. M. M. M. M. M. M. M. M. M.								

Les listes de pointage arrêtées et signées par le président et les scrutateurs des sections de vote ont été apportées avec tous les bulletins et enveloppes au bureau du collège.

Le bureau a ensuite statué sur les bulletins et enveloppes réservés et arrêté ainsi qu'il suit le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits..... 241

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement..... 233

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes..... 233

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾..... 233

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs ; enveloppes sans bulletin ; enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires : enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾..... 20

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés..... 213

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾..... 107

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être contresignés et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

A obtenu (1)

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M. ^r Léonard Bénard	Deux cent treize	213
M.		
Bulletins nuls (2).....	2	Deux

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au premier tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au premier tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M.^r(3) Léonard Bénard

ayant obtenu un nombre égal de voix au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue a été proclamé sénateur.

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Néant

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à quatorze heures, et qu'il serait procédé à un second tour de scrutin pour l'élection de sénateurs restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

2^e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à quatorze heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour la suite des opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾.

(1) Si un ou plusieurs membres du bureau ou des sections avaient été remplacés, il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à seize heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'émarquement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements,	en moins des émargements.
1 ^{re} Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS À							
1 ^{re} Section					M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.	M.
2 ^e Section												
3 ^e Section												
4 ^e Section												
5 ^e Section												
6 ^e Section												
7 ^e Section												
8 ^e Section												
9 ^e Section												
10 ^e Section												
TOTAUX.....												

Recensement général fait par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

Calcul de la majorité absolue.

Nombre de votants⁽¹⁾.....

A DÉDUIRE : enveloppes renfermant des bulletins blancs : enveloppes sans bulletin : enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante ; enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître ; enveloppes non réglementaires ; enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur ; enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature ; enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature ; enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents, dont le total excède celui des sièges à pourvoir ; enveloppes renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs⁽²⁾.....

RESTENT pour le chiffre des suffrages exprimés.....

MAJORITÉ ABSOLUE⁽³⁾

(1) Si le nombre des enveloppes trouvées dans les urnes ne correspond pas exactement à celui des émargements, il faut prendre comme chiffre des votants le plus petit nombre.

(2) Ces bulletins et enveloppes doivent être confisqués et annexés avec indication de la cause de leur annexion, de même que les bulletins trouvés sans enveloppe.

En vue du jugement des élections, les bulletins et enveloppes dont l'annexion est prescrite devront être annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins.

(3) Lorsque le chiffre des suffrages est impair, la majorité est la moitié plus un du nombre pair immédiatement inférieur.

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu⁽¹⁾:

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) Formule à modifier si aucun des candidats n'obtient au second tour le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Si, au contraire, l'élection est terminée au second tour, ce qui suit, jusqu'à la clôture du procès-verbal, devra être supprimé.

M.
ayant obtenu un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits et à la majorité absolue été proclamé sénateur .

Le président du collège a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.

Observations, réclamations et décisions diverses du bureau.

Le président a ensuite annoncé que la séance serait reprise à dix-huit heures, et qu'il serait procédé à un troisième tour de scrutin pour l'élection d sénateur restant à nommer.

Lecture de cette partie du procès-verbal a été donnée à l'Assemblée, qui s'est séparée à heures.

Le Président,

Les Membres du bureau,

Le Secrétaire,

3^e TOUR DE SCRUTIN

Le même jour, à dix-huit heures, heure légale, l'assemblée des électeurs s'est réunie pour terminer les opérations.

Le bureau du collège et ceux des sections de vote sont restés constitués comme il a été dit ci-dessus⁽¹⁾

(1) Si un ou plusieurs des membres du bureau ou des sections avaient été remplacés il en serait fait mention ici.

Le scrutin est resté ouvert jusqu'à vingt heures, heure légale.

La réception des votes et le dépouillement ont été effectués de la même manière et ont donné les résultats suivants :

Recensement des enveloppes et bulletins trouvés dans les urnes.

	NOMBRE des votants d'après la liste d'emargement.	NOMBRE d'enveloppes trouvées dans l'urne.	NOMBRE de bulletins trouvés sans enveloppe.	NOMBRE D'ENVELOPPES	
				en plus des émargements.	en moins des émargements.
1 ^e Section					
2 ^e Section					
3 ^e Section					
4 ^e Section					
5 ^e Section					
6 ^e Section					
7 ^e Section					
8 ^e Section					
9 ^e Section					
10 ^e Section					
TOTAUX.....					

Résultats du dépouillement fait par les bureaux des sections.

	NOMBRE D'ENVELOPPES trouvées dans les urnes.	NOMBRE DE BULLETINS trouvés sans enveloppe.	NOMBRE DES ENVELOPPES complées dans le dépouillement.	NOMBRE DES ENVELOPPES réservées avec leurs bulletins à la décision du bureau du collège.	NOMBRE DE SUFFRAGES ATTRIBUÉS A							
1 ^{re} Section.....					M.							
2 ^e Section.....					M.							
3 ^e Section.....					M.							
4 ^e Section.....					M.							
5 ^e Section.....					M.							
6 ^e Section.....					M.							
7 ^e Section.....					M.							
8 ^e Section.....					M.							
9 ^e Section.....					M.							
10 ^e Section.....					M.							
TOTAUX.....												

Recensement général par le bureau du collège après le jugement des bulletins et enveloppes réservés.

Nombre d'électeurs inscrits.....

Nombre de votants constaté par les feuilles d'émargement.....

Nombre d'enveloppes trouvées dans les urnes.....

(1) Classer les candidats dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus.

Ont obtenu⁽¹⁾ :

NOMS ET PRÉNOMS DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES	
	EN LETTRES	EN CHIFFRES
M.		
Bulletins nuls (2).....		

(2) En indiquer la nature et les annexer contresignés.

(3) En cas d'égalité de suffrages au troisième tour, la préférence est déterminée par l'âge. — La formule devrait, en ce cas, être modifiée.

M⁽³⁾

ayant obtenu la pluralité des voix

été proclamé sénateur .

~~Le président du collège électoral a fait alors brûler les bulletins non contestés et leurs enveloppes, après avoir publiquement constaté que l'attribution de ces bulletins ne donnait lieu à aucune réclamation.~~

Réclamations, observations et décisions diverses du bureau.

Lecture a été donnée de la dernière partie du procès-verbal.

CLÔTURE DU PROCÈS-VERBAL.

L'opération terminée, le présent procès-verbal a été clos à ~~douze~~ heures, ~~heure 30~~
~~heure~~ légale, après avoir été rédigé en double exemplaire.

Le bureau y a annexé :

Sous le n° 1, le tableau des résultats de l'élection des délégués, dressé en exécution de l'article 6 de la loi du 2 août 1875 ;

Sous le n° 2, la liste électorale dressée en exécution de l'article 9 de la même loi ;

Sous les n°s 3 à 4, les listes d'émargement en simple exemplaire, les doubles restant déposés, avec le duplicata du procès-verbal, au secrétariat de la préfecture ;

Sous les n°s 5 à 6, les feuilles de pointage ;

Sous les n°s 7 à 8, ~~les deux~~ enveloppes et bulletins nuls ou douteux dont
le détail suit :

Bulletins trouvés sans enveloppe.....
Enveloppes renfermant des bulletins blancs.....
Enveloppes sans bulletin.....
Enveloppes renfermant des bulletins ne contenant pas une désignation suffisante.....
Enveloppes dans lesquelles ou renfermant des bulletins dans lesquels les votants se sont fait connaître.....
Enveloppes non réglementaires.....
Enveloppes renfermant des bulletins écrits sur papier de couleur.....
Enveloppes portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ou renfermant des bulletins revêtus de signes de cette nature.....
Enveloppes portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ou renfermant des bulletins revêtus de mentions de cette nature.....
Enveloppes renfermant plusieurs bulletins portant des listes ou des noms différents dont le total excède celui des sièges à pourvoir.....
Enveloppes annulées ou renfermant des bulletins annulés pour d'autres motifs.....

Enfin, sous les n°s à , les réclamations ou pièces diverses dont le bureau a décidé l'annexion et dont le détail suit :

Le Président,

H. Bauc

Le Secrétaire,

J. Fouraud

Les Membres du bureau,

Fouraud Bayardin
Emile

LISTE DES DELEGUES SENATORIAUX
TITULAIRES CLASSES PAR LETTRE ALPHABETIQUE

3

1	ALBANY Emile	St-André	12 Décembre	1891
2	ARHEL Emile	Entre-Deux	13 Janvier	1875
3	ASSING Laha Alfred	Ste-Marie	31 Janvier	1873
4	AUBER Ferdinand	Conseiller Général	4 Janvier	1882
5	AUBRY Pierre	-d°-	20 Juin	1876
6	AUBRY Raoul	St-Pierre	23 Octobre	1871
7	AVRIL Edgard	Conseiller Général	19 Mai	1893
8	AVRIL Georges	Tampon	19 Février	1897
9	BADRE René	-d°-	21 Juin	1904
10	BABET Gabriel	Possession	30 Mai	1888
11	BALMANN(de) Roger	St-Benoît	3 Janvier	1899
12	BARAU Armand	Ste-Marie	18 Avril	1894
13	BARBOT Jules	St-André	1er Juin	1904
14	BEAUVILLAIN Emile	St-André	18 Octobre	1885
15	BEDIER Yves	Ste-Marie	17 Février	1898
16	BEGUE Henri	Conseiller Général	4 Juillet	1905
17	BENARD Léonus	-d°-	6 Janvier	1882
18	BENARD Octave	-d°-	7 Avril	1888
19	BENARD Marie Louis	Etang-Salé	15 Août	1883
20	BENARD Jules	St-Louis	30 Juin	1889
21	BENARD Georges	-d°-	18 Novembre	1897
22	BENARD Emmanuel	-d°-	27 Mars	1897
23	BENARD Anaclet	St-Pierre	13 Juillet	1882
24	BENARD Roger	Tampon	25 Juillet	1906
25	BENARD Volcy	-d°-	4 Novembre	1895
26	BERTIL Augustin	St-Philippe	11 Octobre	1897
27	BEUF André	Ste-Marie	28 Février	1886
28	BEUF Eugène	Salazie	3 Décembre	1869
29	BISCOU Clément	St-Leu	15 Juin	1893
30	BOTTARD Joseph	St-Paul	7 Février	1888
31	BOUCHER Rosinand	Ste-Suzanne	15 Mai	1888
32	BOUQUET Alphonse	Bras-Panon	8 Septembre	1907
33	BOVALO Paul	Trois-Bassins	22 Septembre	1882
34	BOYER DE LA GIRODAY Vincent	Conseiller Général	14 Février	1878

35	BRUNET Auguste	Député	4 Janvier	1878
36	CADET Ernest	Etang-Salé	22 Novembre	1880
37	CADET Jean	St-Pierre	28 Août	1891
38	CADET Osias	-d°-	29 Juin	1876
39	CADET Pierre	Avirons	5 Mai	1877
40	CADET Sylvestre	St-Joseph	31 Décembre	1892
41	CAILLE Jules	St-Denis	28 Mai	1892
42	CAPDEBOSC Barthélémy	Port	16 Septembre	1888
43	CARO Edouard	St-Louis	29 Avril	1898
44	CELESTIN Emmanuel	St-Paul	28 Février	1880
45	Charlot Léo	Ste-Marie	8 Décembre	1904
46	Charlier Maximilien	St-Paul	8 Juin	1883
47	CHATEL Jean	Conseiller Général	27 Mai	1884
48	CLARISSE Alex	St-Benoît	1er Août	1889
49	COLLET Henri	Ste-Rose	3 Décembre	1904
50	CONSTANT Crescent	St-Pierre	15 Juillet	1892
51	CROCHET Lucien	St-Benoît	3 Septembre	1893
52	DAMBREVILLE Just	Etang-Salé	24 Août	1885
53	DEJEAN Clovis	Trois-Bassins	27 Décembre	1882
54	DELISLE Hubert Henri	St-Denis	12 Septembre	1892
55	DEFAUD Justin	St-Paul	13 Avril	1886
56	DELMAS Aristide	St-Leu	12 Juillet	1893
57	DELMAS Louis	St-André	26 Mai	1883
58	DESVENTES Léon	Port	11 Mars	1885
59	DUBUISSON André	Conseiller Général	21 Septembre	1876
60	DUGAIN Léon	Ste-Suzanne	16 Août	1895
61	DUMESGNIL André	Conseiller Général	15 Février	1901
62	DUMOLARD Thom	St-Benoît	7 Février	1887
63	DUPUIS Rieul	Conseiller Général	31 Mars	1895
64	DUSSAC Etienne	"	6 Février	1891
65	ELIE Gabriel	St-Benoît	11 Janvier	1875
66	ELMA Charles	Ste-Rose	26 Décembre	1867
67	ERELY Maxime	Ste-Suzanne	7 Octobre	1890
68	FAUBOURG Camille	St-Philippe	14 Octobre	1883
69	FAUBOURG Ernest	Ste-Rose	1er Juillet	1886
70	FELD Auguste	Possession	29 Août	1881
71	FELINE Henri	Tampon	28 Décembre	1898

72	FERRAND Denis	St-Paul	6 Janvier	1881
73	FIN DUCROISY Eugène	St-André	3 Août	1873
74	FOLIO Antonin	Petite-Ile	18 Septembre	1895
75	FOLIO Eulazaire	"	14 Juillet	1891
76	FONTAINE Jules	St-Joseph	10 Juillet	1876
77	FONTAINE Louis	Etang-Salé	25 Mai	1887
78	FONTAINE Tariaf	Petite-Ile	28 Octobre	1894
79	FONTAINE Vincent	Conseiller G ^{al}	15 Septembre	1896
80	FORCADE Jh. Peyret	St-Leu	18 Août	1909
81	GALLIOT Jean	St-Pierre	19 Février	1897
82	GASPARIN Lucien	Député	18 Février	1868
83	GAUCHE Adrien	St-André	7 Juin	1901
84	GAUVIN Oscar	St-Benoît	6 Janvier	1891
85	GIGANT Emilien	Salazie	15 Mai	1873
86	GIRAUD Emmanuel	Conseiller Général	18 Avril	1887
87	GONNEAU Gabriel	Port	3 Novembre	1897
88	GOSSARD Henri	Bras-Panon	25 Juillet	1882
89	GRONDIN Hervé	Conseiller Général	23 Août	1897
90	GROSSET Emile	Salazie	12 Octobre	1872
91	GROSSET Joseph	St-Paul	30 Avril	1868
92	GROSSET Fortuné	Petite-Ile	20 Janvier	1884
93	GUIGNE (de) Emile	St-Leu	19 Mai	1891
94	GUILLERMIN Jean	Port	23 Juillet	1902
95	HEAULME (de) Arthur	Ste-Marie	13 Mai	1894
96	HERMINE Edme	St-Benoît	13 Janvier	1889
97	HIBON Auguste	Tampon	4 Janvier	1881
98	HOAIR Victor	St-Benoît	5 Décembre	1890
99	HOARAU Albert	Tampon	30 Décembre	1907
100	HOARAU Ange	Ste-Rose	3 Octobre	1894
101	HOARAU Augustin	Conseiller Général	22 Mai	1889
102	HOARAU Benjamin	St-Paul	30 Décembre	1907
103	HOARAU Clet	Entre-Deux	26 Avril	1881
104	HOARAU Charles	St-Pierre	27 Avril	1889
105	HOARAU Edvin fils	St-Philippe	15 Mai	1888
106	HOARAU Emile	Petite-Ile	8 Août	1887
107	HOARAU Georges Mikel	St-Joseph	31 Juillet	1892

108	HOARAU Hippolite	Port	12 Février	1880
109	HOARAU Joseph	St-Joseph	7 Septembre	1871
110	HOARAU Julius	Entre-Deux	20 Juillet	1875
111	HOARAU Louis	Avirons	31 Août	1875
112	HOARAU Maurice Vallon	Tampon	31 Mai	1907
113	HOARAU Paul	Petite-Ile	1er Janvier	1904
114	HOARAU Raoul	Conseiller Général	29 Décembre	1886
115	HOARAU René	St-Joseph	8 Mai	1891
116	HOARAU Soulayre	Conseiller Général	10 Décembre	1902
117	HOARAU Théodorit	Entre-Deux	11 Septembre	1878
118	HOARAU Vallon Maxime	Conseiller Général	30 Avril	1898
119	HUBERT Victor	Bras-Panon	30 Novembre	1870
120	KICHENAPANAIDOU Pierre	St-Pierre	24 Aout	1909
121	KICHENIN Adimoulon	St-André	1er Février	1880
122	LADERVAL Arsène	St-Benoît	5 Septembre	1901
123	LACLOS (de) André	Salazie	20 Décembre	1878
124	LACOARRET Jean	St-André	18 Juin	1888
125	LALLEMAND Léon	St-Leu	23 Juillet	1898
126	LALLEMAND Léonel	St-Louis	27 Février	1887
127	LALLEMAND Yves	St-Benoît	29 Mai	1896
128	LAGOURGUE Adrien	Conseiller Général	18 Octobre	1874
129	LATCHOUUMAYA Singabrayen	St-André	1er Août	1887
130	LATERRIERE Théodore	Trois-Bassins	24 Août	1886
131	LAURET Abel	St-Leu	15 Juillet	1891
132	LAURET Léon	Port	22 Octobre	1896
133	LEBEAU Léonce	Plne des-Palmistes	15 Août	1872
134	LEBON Germain	Trois-Bassins	16 Mai	1896
135	LEBON Gilles	St-Joseph	28 Avril	1896
136	LEBON Joseph Rémy	St-Joseph	13 Juillet	1893
137	LEBON Léopold	Petite-Ile	31 Août	1891
138	LEBON Nicolas	St-Leu	22 Juillet	1893
139	LEBRETON Léonien	St-Louis	6 Février	1881
140	LEGROS Ludovic	St-Leu	10 Décembre	1891
141	LEGUIDEC Oscar	Ste-Suzanne	8 Juin	1882
142	LEPERLIER Joseph	Etang-Salé	13 Avril	1882
143	LEPINAY Louis	St-Paul	5 Décembre	1889

144	LESPORT Urbain	Etang-Salé	9 Novembre	1895
145	LINGELSER DE VILLENEUVE Philippe	Ste-Rose	20 Mars	1884
146	LISADOR Joseph	Port	5 Mars	1887
147	LOREE René	Trois-Bassins	17 Novembre	1881
148	LORION Maximilien	Tampon	14 Mai	1897
149	MAILLOT Evenor	Ste-Suzanne	8 Octobre	1890
150	MAILLOT Gaston	Salazie	13 Juin	1885
151	MAILLOT Laurent	St-Denis	18 Octobre	1895
152	MAILLOT Louis	St-Louis	14 Mai	1888
153	MANCIET Emile	St-Pierre	15 Juin	1887
154	MANES Ollivier	Possession	4 Mars	1887
155	MARIANNE Emmanuel	St-Benoit	1er Décembre	1879
156	MARTIN Gabriel	St-Paul	4 Juillet	1880
157	MAS Louis	Possession	27 Juin	1883
158	MASSAIN Rémy	Conseiller Général	1er Octobre	1880
159	MASSIAU Auguste	Port	2 Février	1890
160	MOGALIA Amode	Ste-Rose	11 Août	1911
161	MONDON Augustin	Conseiller Général	12 Juillet	1891
162	MONTLIVET Edouard	Ste-Marie	30 Juillet	1900
163	MORANGE Henri	Bras-Panon	19 Décembre	1888
164	MORANGE Pierre	St-Denis	20 Juin	1887
165	MOREL Adrien	St-Paul	6 Octobre	1888
166	MORVAN Charles	St-André	1er Juillet	1862
167	MOUROUVIN Joseph	Conseiller Général	25 Octobre	1871
168	MUSSARD Henri	St-Joseph	5 Août	1884
169	MUSSARD Lucien	"	17 Juin	1902
170	NATIVEL Cyrille	Etang-Salé	12 Juin	1869
171	NATIVEL Damien	Entre-Deux	29 Janvier	1910
172	NATIVEL Emile	Tampon	20 Mars	1876
173	NATIVEL Raoul	Conseiller Général	26 Mars	1897
174	NILLEMOGOM Octave	Bras-Panon	16 Novembre	1897
175	NOURRY Joseph	Possession	25 Mai	1869
176	OLLIVIER Edgard	Salazie	24 Janvier	1898
177	PADRE Martial	Trois-Bassins	17 Juin	1891
178	PALANT Jules	St-Denis	16 Novembre	1871
179	PALMAS (de) Paul	Ste-Suzanne	15 Juin	1875
180	PALMAS (de) Richard	Ste-Marie	2 Novembre	1902

.....

181	PANIANDY Alexis	Ste-Suzanne	15 Octobre	1888
182	PAUSE Etienne	Salazie	16 Janvier	1904
183	PAUSE Léopold	"	1er Juin	1886
184	PAYET Adrien	Avirons	12 Janvier	1888
185	PAYET Aimé	Pline-des-Palmistes	18 Octobre	1873
186	PAYET Antonin	Entre-Doux	6 Juin	1882
187	PAYET Charles	St-Louis	20 Novembre	1882
188	PAYET Emile	Tampon	28 Mars	1881
189	PAYET Florus	St-Leu	5 Novembre	1889
190	PAYET Hervé	Trois-Bassins	16 Octobre	1898
191	PAYET Léo Ferlus	St-André	26 Août	1891
192	PAYET Louis Aubin	St-Leu	19 Août	1896
193	PAYET Maxime	St-Louis	néant	1901
194	PAYET Maxime	St-Pierre	18 Juillet	1899
195	PAYET Maxime	St-Joseph	3 Octobre	1891
196	PAYET Roger	Conseiller Général	18 Août	1894
197	PAYET René	"	10 Décembre	1896
198	PIGAS Jn. Bernardin	St-Louis	18 Octobre	1887
199	PEVERELLY Ernest	St-Pierre	28 Mars	1883
200	POISSON Paul	St-Denis	26 Août	1884
201	POSE Germeuil	St-Joseph	18 Décembre	1888
202	POTIER Victor fils	St-Leu	18 Janvier	1897
203	POULET Henri	St-Denis	28 Septembre	1893
204	PRUGNIERES Luçay	Petite-Ile	28 Février	1908
205	QUASIMODO Eugène	St-André	5 Juillet	1865
206	RAMASSAMY Léopold	Ste-Suzanne	21 Juin	1905
207	RATINAUD Georges	Possession	16 Février	1877
208	RAUX Justin	Trois-Bassins	19 Juillet	1886
209	RICARD Emmanuel	Etang-Salé	6 Septembre	1899
210	RIQUEBOURG Léopold	Avirons	23 Mai	1883
211	RIVIERE Augustin	St-Leu	15 Avril	1892
212	RIVIERE Charles	Conseiller Général	14 Juillet	1890
213	RIVIERE Gabriel	Avirons	11 Mars	1896
214	RIVIERE Louis	Possession	15 Février	1877
215	RIVIERE Sosthènes	Avirons	21 Septembre	1888
216	ROBERT Auguste	St-Benoît	10 Juin	1904
217	ROBERT Joseph	St-Denis	3 Mai	1876

218	ROBERT Labor	St-Denis	15 Mai	1874
219	ROBERT Marcel	Port	17 Août	1903
220	ROUSSEL Marc	Tampon	11 Octobre	1899
221	SALEZ Léonce	St-Denis	10 Octobre	1886
222	SANGLIER Fernand	Conseiller Général	7 Octobre	1902
223	SAUGER Gabriel	St-Denis	23 Janvier	1900
224	SAUTRON Jh.Galmier	St-Joseph	30 Septembre	1897
225	SERAPHINE Julien	St-Denis	21 Avril	1857
226	SERVEAUX Roger	Conseiller Général	11 Avril	1911
227	SEYCHELLES Emile	St-Pierre	1er Janvier	1891
228	STANISLAS Paul	Trois-Bassins	13 Octobre	1883
229	TANJON Joseph	Bras-Panon	22 Février	1887
230	TECHER Joseph	Ste-Lazie	7 Novembre	1880
231	TELMAUD Frédéric	Possession	26 Juillet	1896
232	TOQUET Joseph	St-Paul	29 Janvier	1880
233	TREUTHARD Samuel	St-Louis	29 Septembre	1867
234	TROUSSAIL André	St-Paul	18 Août	1902
235	TROUSSAIL Charles	Ste-Marie	20 Novembre	1898
236	VAVASSEUR Henri	Possession	2 Février	1887
237	VALENTIN Emmanuel	Ste-Suzanne	7 Septembre	1893
238	VILLECOURT(de)Gabriel	St-Louis	17 Juin	1879
239	VILLENEUVE(de)Alexis	Conseiller Général	16 Mai	1905
240	VIENNE René	Petite-Ile	1er Janvier	1887
241	ZETTOR Victorin	Etang-Salé	21 Février	1882

ELECTION SENATORIALE DU 23 OCTOBRE 1938

TABLEAU DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Nom et prénoms des délégués titulaires	Commune	Nom et prénoms des délégués suppléants
MORANGE Pierre	St-Denis	VALERY Charles
ROBERT Joseph	"	FOURCADE Raymond
SAUGER Gabriel	"	GUINOT Guillaume
CAILLE Jules	"	
POISSON Paul	"	
SERAPHINE Julien	"	
MAILLOT Laurent	"	
SALEZ Léonce	"	
Henri HUBERT DELISLE	"	
ROBERT Labor	"	
PALANT Jules	"	
POULET Henri	"	
ASSING Laha Alfred	Ste-Marie	NAUCHE Jules
BARAU Armand	"	VARONDIN Ma-Bte
BEDIER Yves	"	
BOEUF André	"	
MONTLIVET Edouard	"	
DE PALMAS Richard	"	
TROUSSAIL Charles	"	
Charlot Léo	"	
DE HEAULME Arthur	"	
DE PALMAS Paul	Ste-Suzanne	DESIRE Victor
MAILLOT Evenor	"	ERAMBRAMPOULLE Marondé
LEGUIDEC Oscar	"	
BOUCHER Rosineand	"	
PANIANDY Alexis	"	
DUGAIN Léon	"	
VALENTIN Emmanuel	"	
ERELY Maxime	"	
RAMASSAMY Léopold	"	

FIN DUCROISY Eugène	St-André	ZELMAR Raoul
DELMAS Louis	"	DALLEAU Oscar
PAYET Léo Ferlus	"	COUTURIER Antony
GAUCHE Adrien	"	
MORVAN Charles	"	
QUASIMODO Eugène	"	
KICHENIN Adimoulon	"	
BEAUVILLAIN Emile	"	
LACOARRET Jean	"	
BARBOT Jules	"	
ALBANY Emile	"	
LATCHOUUMAYA Singabrayen	"	
PAUSE Etienne	Salazie	LAUP Paul
MAILLOT Gaston	"	TECHER André
GIGANT Emilien	"	
GROSSET Emile	"	
OLLIVIER Edgard	"	
TECHER Joseph	"	
PAUSE Léopold	"	
BEUF Eugène	"	
DE LACLOS André	"	
MORANGE Henri	Bras-Panon	MOUROUGUINPOULE Lanel
HUBERT Victor	"	OLIVILLE Fridolin
GOSSARD Henri	"	
TANJON Joseph	"	
BOUQUET Alphonse	"	
NILLEMOGOM Octave	"	
ELIE Gabriel	St-Benoît	ROBERT Joseph
MARIANNE Emmanuel	"	ANNETTE Marcel
GAUVIN Oscar	"	FRUTEAU Edgard
CROCHET Lucien	"	
LADIRVAL Arsène	"	
LALLEMAND Yves	"	
DUMOLARD Thom	"	
HOAIR Victor	"	
HERMINE Edme	"	

CLARISSE Alex	St-Benoît	
DE BALMANN Roger	"	
ROBERT Auguste	"	
PAYET Aimé	Plaine-des-Palmistes	GINET Théobald
LEBEAU Léonce	"	
LINGELSER DE VILLENEUVE Philippe	Ste-Rose	LEON Emmanuel
COLLET Henri	"	BAGNY Maurice
ELMA Charles	"	
FAUBOURG Ernest	"	
HOAREAU Ange	"	
MOGALIA Amode	"	
RATINAUD Georges	Possession	MAREUX Fernand
BABET Gabriel	"	TECHER Fernand
VAVASSEUR Henri	"	
MANES Cilivier	"	
RIVIERE Louis	"	
MAS Louis	"	
NOURRY Joseph	"	
TELMARD Frédéric	"	
FELD Auguste	"	
LISADOR Joseph	Port	PIGNOLET Auguste
DESVENTES Léon	"	MALET Henri
GONNEAU Gabriel	"	
GUILLERMIN Jean	"	
MASSIAU Auguste	"	
ROBERT Marcel	"	
LAURET Léon	"	
CAPDEBOSC Barthélémy	"	
HOAREAU Hippolyte	"	
LEPINAY Louis	St-Paul	XAVIER Joseph Rolay
MARTIN Gabriel	"	BAILLIF Numance
MOREL Adrien	"	TALON Rieul
CHARLIER Maximilien	"	
GROSSET Joseph	"	
DEFAUD Justin	"	

CELESTIN Emmanuel	St-Paul	
TOQUET Joseph	"	
FERRAND Denis	"	
BOTTARD Joseph	"	
TROUSSAIL André	"	
HOARAU Benjamin	"	
PAYET Hervé	Trois-Bassins	RIVIERE Lucien
LOREE René	"	Althiéry Fabre
DEJEAN Clovis	"	
STANISLAS Paul	"	
RAUX Justin	"	
LATERRIERE Théodore	"	
PADRE Martial	"	
BOVALO Paul	"	
LEBON Germain	"	
PAYET Florus	St-Leu	ESPARON Emile
POTIER Victor fils	"	HOAREAU Abdon
LAURET Abel	"	PAYET Charles
RIVIERE Augustin	"	
BISCOU Clément	"	
BELMAS Aristide	"	
LALLEMAND Léon	"	
LEGROS Ludovic	"	
FORCADE Joseph Peyret	"	
DE GUIGNE Emile	"	
PAYET Louis Aubin	"	
LEBON Nicolas	"	
CADET Pierre	Avirons	RIVIERE Marcel Brice
HOARAU Louis	"	DENNEMONT Benjamin
RIVIERE Sosthènes	"	
RIVIERE Gabriel	"	
PAYET Adrien	"	
RICQUEBOURG Léopold	"	
FONTAINE Louis	Etang-Salé	Suzanne Joseph
BENARD Marie Louis	"	SAVIGNY Laurent

NATIVEL Cyrille	Etang-Salé	
DAMBREVILLE Just	"	
CADET Ernest	"	
LESPORT Urbain	"	
LEPERLIER Joseph	"	
ZETTOR Victorin	"	
RICARD Emmanuel	"	
CARO Edouard	St-Louis	LALLEMAND Ultime
TREUTHARD Samuel	"	RECULIN Raoul
BENARD Jules	"	HOARAU Jh. Fabien
MAILLOT Louis	"	
PIGAS Jean Bernardin	"	
PAYET Charles	"	
LALLEMAND Léonel	"	
DE VILLECOURT Gabriel	"	
BENARD Georges	"	
PAYET Maxime	"	
BENARD Emmanuel	"	
LEBRETON Léoniem	"	
HOARAU Julius	Entre-Deux	RIVIERE Antonin
PAYET Antonin	"	TECHER Germain
HOARAU Clet	"	
NATIVEL Damien	"	
ARHEL Emile	"	
HOARAU Théodorit	"	
BENARD Amaclet	St-Pierre	BADRE Adrien
CADET Osias	"	LEPERRE Joseph
MANCIET Emile	"	LORION Marc
CADET Jean	"	
CONSTANT Crescent	"	
PAYET Maxime	"	
GALLIOT Jean	"	
SEYCHELLES Emile	"	
AUBRY Raoul	"	
PEVERELLY Ernest	"	
HOAREAU Charles	"	

KICHENAPANADOU Pierre	St-Pierre	
HIBON Auguste	Tampon	HOARAU Romain fils
BENARD Roger	"	CHAMAND Eustache
BADRE René	"	ROBERT Fidélis
HOARAU Maurice Vallon	"	
NATIVEL Emile	"	
BENARD Voley	"	
ROUSSEL Marc	"	
AVRIL Georges	"	
LORTION Maximilien	"	
HOARAU Albert	"	
PAYET Emile	"	
FELINE Henri	"	
HOARAU Emile	Petite-Ile	PAYET Edouard
PRUGNIERES Luçay	"	TERGEMINA Elysée
FOLIO Antonin	"	
VIENNE René	"	
GROSSET Fortuné	"	
FONTAINE Turiaf	"	
FOLIO Eulazaire	"	
LEBON Léopold	"	
HOARAU Paul	"	
HOAREAU René	Saint-Joseph	GRONDIN Antonin
HOAREAU Joseph	"	PAYER Pierre
LEBON Gilles	"	HOAREAU Joseph Denis
PAYET Maxime	"	
HOAREAU Georches Mikel	"	
POSE Germeuil	"	
MUSSARD Lucien	"	
CADET Sylvestre	"	
LEBON Joseph Rémi	"	
SAUTRON Joseph Galmier	"	
MUSSARD Henri	"	
FONTAINE Jules	"	
HOAREAU Edvin fils	St-Philippe	SALVAN Nicolas
BERTIL Augustin	"	
FAUBOURG Camille	"	

6

100 Bureau 4

Amegalia

Myrmecophytes

Crosser Emily

Houzeau Benjamin

Attaway

1^{er} Bureau

Île de la Réunion

1^{er} Bureau

Elections sénatoriales du 23 Octobre 1938

Liste de pointage

Bernard Leonus

quatorze

dise de

dise le

dise le

dise le

dise le

dise le

dise de

dise le

dise le

dise le

dise

un de

B. flaves-
B. hali.

11111111 Sept 8
11 day. 8

Arrête la partie bas ~~s'ouvre~~ pointe de cuir du chapeau bleu et deux lions blancs,
sept bulletins blancs et deux rouges.

Veuillez verser les signatures
des membres du Bureau.

Le President
~~Adolphe~~

Les Comptes de
l'usine

new

Qm 9
Amogahs
anisaply
Homee By ame
Gross Emily ottawa

7

2^{me} Bureau

Île de la Réunion

2nd Bureau

Elections sénatoriales du 23 Octobre 1938

Liste de pointage

Bernard Léonard

soil cont huit bulletins exprimés

Blanc 1 1 1 1 1 1 1 1 neuf bulletins blancs.

mul | | *Surf bulletins mul-*

arrête la présente liste de pointage au chiffre cent huit bulletins L'amus Bénard
Neuf bulletins blancs ---
Deux bulletins nuls.

Vous au verso les signatures
des membres du Bureau.

To President
R. Howard

Les scientateurs
L. Ruy A. J. Breyer

5

COLONIE
DÉPARTEMENT
d DE LA RÉUNION

L'Inde
la Poste
Maire du Bas
Grand'Enfie
Jules Ferry

MODÈLE N° 7

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU **1^{me}** BUREAU DE VOTE

(N° **122** à **241** DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
122	LADERVAL Arsène		ly			ly
123	LACLOS (de) André		ly			ly
124	LACOARRET Jean	Zelmar Raoul	ly			ly
125	LALLEMAND Léon		ly			ly
126	LALLEMAND Léonel		ly			ly
127	LALLEMAND Yves		ly			ly
128	LAGOURGUE Adrien		lys			ly
129	LATCHOUAYA singabrayen		ly			ly
130	LATERRIERE Théodore		ly			ly
131	LAURET Abel		ly			ly
132	LAURET Léon		ly			ly
133	LEBEAU Léonce		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
134	LEBON Germain		ly			ly
135	LEBON Gilles		ly			ly
136	LEBON Joseph Rémy		ly			ly
137	LEBON Léopold		ly			ly
138	LEBON Nicolas		ly			ly
139	LEBRETON Léonien		ly			g
140	LEGROS Ladovic		ly			ly
141	LEGUIDEC Oscar		ly			ly
142	LEPERLIER Joseph		ly			ly
143	LEPUNAY Louis		ly			ly
144	LESPORT Urbain		ly			~ ly
145	LINGERER DE VILLENEUVE Philippe		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin,	au 2 ^e tour de scrutin,	au 3 ^e tour de scrutin	
146	LISADOR Joseph		ly			ly
147	LOREE René		ly			ly
148	LORION Maximilien		ly			ly
149	MAILLOT Evenor		ly			ly
150	MAILLOT Gaston		ly			ly
151	MAILLOT Laurent		ly			ly
152	MAILLOT Louis		ly			ly
153	MANGIET Emile		ly			ly
154	MANES Ollivier		ly			ly
155	MARIANNE Emmanuel		ly			ly
156	MARTIN Gabriel		ly			ly
157	MAS Louis		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
158	MASSAIN Rémy		ly			ly
159	MASSIAU Auguste		ly			ly
160	MOGALIA Amode		ly			ly
161	MONDON Augustin		ly			ly
162	MONTLIVET Edouard		ly			ly
163	MORANGE Henri		ly			ly
164	MORANGE Pierre		ly			ly
165	MOREL Adrien		ly			ly
166	MORVAN Charles		ly			ly
167	MOUROUVIN Joseph		ly			ly
168	MUSSARD Henri		ly			ly
169	MUSSARD Lucien		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
170	NATIVEL Cyrille		ly			ly
171	NATIVEL Damien		ly			ly
172	NATIVEL Emile		ly			ly
173 ..	NATIVEL Reoul		ly			ly
174	NILLEMOGOM Octave		ly			ly
175	NOURRY Joseph		ly			ly
176	OLLIVIER Edgard		ly			ly
177	PADRE Martial		ly			ly
178	PALANT Jules		ly			ly
179	PALMAS (de) Paul		ly			ly
180	DALMAS (de) Richard		ly			ly
181	PANIANDY Alexis		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
182	PAUSE Etienne		ly			ly
183	PAUSE Léopold		ly			ly
184	PAYET Adrien		ly			ly
185	PAYET Aimé		ly			ly
186	PAYET Antonin		ly			ly
187	PAYET Charles		ly			ly
188	PAYET Emile		ly			ly
189	PAYET Florus		ly			ly
190	PAYET Hervé		ly			ly
191	PAYET Léo Ferlus		ly			ly
192	PAYET Louis Aubin		ly			ly
193	PAYET Maxime		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1er tour de scrutin.	au 2e tour de scrutin.	au 3e tour de scrutin.	
194	PAYET Maxime		ly			ly
195	PAYET Maxime		ly			ly
196	PAYET Roger		ly			ly
197	PAYET René					
198	FIGAS Jn. Bernardin		ly			ly
199	PERVERILLY Ernest		ly			ly
200	POISSON Paul		ly			ly
201	POSE Germeuil		ly			ly
202	POTIER Victor fils		ly			ly
203	POULET Henri		ly			ly
204	PRUGNIERES Luçay		ly			ly
205	QUASIMODO Magène		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
206	RAMASSAM Léopold	Ernambay Poulli maronde	ly			ly
207	RATINAUD Georges		ly			ly
208	RAUX Justin		G			ly
209	RICARD Emmanuel		ly			ly
210	RICQUEBOURG Léopold		ly			ly
211	RIVIERE Augustin		ly			ly
212	RIVIERE Charles		ph			ph
213	RIVIERE Gabriel		ly			ly
214	RIVIERE Louis		ly			ly
215	RIVIERE Sosthènes		lu			ly
216	ROBERT Auguste		ly			ly
217	ROBERT Joseph		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
218	ROBERT Labot		ly			ly
219	ROBERT Marcel		ly			ly
220	ROUSSEL Marc		ly			ly
221	SALEX Léonce		ly			ly
222	SANGLIER Fernand		ly			ly
223	SAUGER Gabriel		ly			ly
224	SAUTRON Jn. Galmier		ly			ly
225	SERAPHINE Julien		ly			ly
226	SERVEAUX Roger		ly			ly
227	SEYCHELLES Emile		ly			ly
228	STANISLAS Paul		ly			ly
229	TANJON Joseph		ly			ly

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
230	TECHER Joseph		ly			ly
231	TELMARD Frédéric		ly			ly
232	TOQUET Joseph		ly			ly
233	TREUTHARD Samuel		ly			ly
234	TROUSSAIL André		ly			ly
235	TROUSSAIL Charles		ly			ly
236	VAVASSEUR Henri		ly			ly
237	VALENTIN Emmanuel		ly			ly
238	VILLECOURT (de) Gabriel		ly			ly
239	VILLENEUVE (de) Alexis		ly			ly
240	Vieanne René		ly			ly
241	ZETTOR Victorin		ly			ly

ARRÊTÉ la présente liste d'émargement à *cent vingt* électeurs.

A

Saint-Denis

, le 22 Octobre 19 58

Le Gouverneur,
Le Préfet,
~~XXXXX~~

P. J. Alibert

ARRÊTÉ la présente liste au nombre de *cent dix neuf*. émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

le 2^e *idem.*

le 3^e *idem.*

Les Scrutateurs,

Le Président du bureau de vote,

P. J. Alibert

C. Remy
J. Gayet
J. P.

COLONIE
DÉPARTEMENT
DE
LA RÉUNION

MODÈLE N° 7

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

(Exécution de la loi du 2 août 1875)

LISTE D'ÉMARGEMENT

DU 1^{er} BUREAU DE VOTE

(N° 1 A 121 DE LA LISTE GÉNÉRALE)

On inscrira sur les listes d'émargement les électeurs portés sur la liste alphabétique publiée le et dans le même ordre, sans tenir compte des changements qui auraient pu survenir par suite soit de décès, soit d'annulation d'élections de délégués ou de substitution de suppléants aux délégués.

On aura soin seulement d'inscrire les nouveaux électeurs dans la 3^e colonne, *en regard du nom du délégué qu'ils remplacent*, et de mentionner la cause de cette substitution dans la colonne d'observations.

La troisième colonne restera par conséquent vide lorsque le délégué devra voter ; elle ne sera remplie que si un autre électeur doit voter à sa place.

La Préfecture tiendra compte, jusqu'au dernier jour, des modifications à apporter à la liste d'émargement. Le bureau électoral, de son côté, remplira la 3^e colonne au fur et à mesure qu'il admettra des suppléants à voter aux lieu et place des délégués.

NUMÉROS d'inscrip- tion sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS * et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^e tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
1	ALBANY Emile		le			
2	ARHIEL Emile		le			
3	ASSING Laha Alfred		le			
4	AUBER Ferdinand					
5	AUBRY Pierre		le			
6	AUBRY Raoul		le			
7	AVRIL Edgard					
8	AVRIL Georges		le			
9	BADRE René		le			
10	BABET Gabriel		le			
11	BALMANN (de) Roger		le			
12	BARAU Armand		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
13	BARBOT Jules		le			
14	BEAUVILLAIN Emile		le			
15	BEDIER Yves		le			
16	BEGUE Henri		le			
17	BENARD Léonus					
18	BENARD Octave		le			
19	BENARD Marie Louis		le			
20	BENARD Jules		le			
21	BENARD Georges		le			
22	BENARD Emmanuel		le			
23	BENARD Anaclet		le			
24	BENARD Roger		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{re} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
25	BENARD Volcy		le			
26	BERTIL Augustin		le			
27	BEUF André		le			
28	BEUF Eugène		le			
29	BISCOU Clément		le			
30	BOTTARD Joseph		le			
31	BOUCHER Rosinand		le			
32	BOUQUET Alphonse		le			
33	BOVALO Paul		le			
34	BOYER DE LA GIRODAY Vincent		le			
35	BRUNET Auguste					
36	CADET Ernest		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
37	CADET Jean		<i>le</i>			
38	CADET Osias		<i>le</i>			
39	CADET Pierre		<i>le</i>			
40	CADET Sylvestre		<i>le</i>			
41	CAILLE Jules		<i>le</i>			
42	CAPDEBOSC Bartélémy		<i>le</i>			
43	CARO Edouard		<i>le</i>			
44	CELESTIN Emmanuel		<i>le</i>			
45	Chamot Léo		<i>le</i>			
46	Charlier Maximilien		<i>le</i>			
47	CHATEL Jean		<i>le</i>			
48	CLARISSE Alex		<i>le</i>			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^e tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
49	COLLET Henri		le			
50	CONSTANT Crescent		le			
51	CROCHET Lucien		le			
52	DAMBREVILLE Just		le			
53	DEJEAN Clovis		le			
54	DELISLE Hubert Henri		le			
55	DEFAUD Justin		le			
56	DELMAS Aristide		le			
57	DELMAS Louis		le			
58	DESVENTES Léon		le			
59	DUBUISSON André		le			
60	DUGAIN Léon		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
61	DUMESGNIL André		le			
62	DUMCLARD Thom		le			
63	DUPUIS Rieul		le			
64	DUSSAC Etienne		le			
65	ELIE Gabriel		le			
66	ELMA Charles		le			
67	ERELY Maxime		le			
68	FAUBOURG Camille		le			
69	FAUBOURG Ernest		le			
70	FIELD Auguste		le			
71	FELINE Henri		le			
72	FERRAND Denis		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFÉ OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^e tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
73	FIN DUCROISY Eugène		le			
74	FOLIO Antonin		le			
75	FOLIO Eulazaire		le			
76	FONTAINE Jules		le			
77	FONTAINE Louis		le			
78	FONTAINE Turiaf		le			
79	FONTAINE Vincent		le			
80	FORCADE Jh. Peyret		le			
81	GALLIOT Jean		le			
82	GASPARIN Lucien					
83	GAUCHE Adrien		le			
84	GAUVIN Oscar		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
85	GIGANT Emilian		le			
86	GIRAUD Emmanuel		le			
87	GONNEAU Gabriel		le			
88	GOSSARD Henri		le			
89	GRONDIN Hervé					
90	GROSSET Emile		le			
91	GROSSET Joseph		le			
92	GROSSET Fortuné		le			
93	GUIGNE(de) Emile		le			
94	GUILLERMIN Jean		le			
95	HEAULME(de) Arthur		le			
96	HERMINE Edme		le		a 82	

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin	
97	HIBON Auguste		le			
98	HOAIR Victor		le			
99	HOARAU Albert		le			
100	HOARAU Ange		le			
101	HOARAU Augustin		le			
102	HOARAU Benjamin		le			
103	HOARAU Clet		le			
104	HOARAU Charles		le			
105	HOARAU Edvin fils		le			
106	HOARAU Emile		le			
107	HOARAU Georges Mikel		le			
108	HOARAU Hippolite		le			

NUMÉROS D'INSCRIPTION sur la liste générale.	NOM, PRÉNOMS et QUALITÉ DE L'ÉLECTEUR	NOM ET PRÉNOMS DE L'ÉLECTEUR devant remplacer le délégué inscrit ci-contre.	PARAFE OU SIGNATURE DE L'ASSESSSEUR CONSTATANT LE VOTE			OBSERVATIONS
			au 1 ^{er} tour de scrutin.	au 2 ^e tour de scrutin.	au 3 ^e tour de scrutin.	
109	HOARAU Joseph		<i>le</i>			
110	HOARAU Julius		<i>le</i>			
111	HOARAU Louis		<i>le</i>			
112	HOARAU Maurice Mallon		<i>le</i>			
113	HOARAU Paul		<i>le</i>			
114	HOARAU Raoul		<i>le</i>			
115	HOARAU René		<i>le</i>			
116	HOARAU Soulayre					
117	HOARAU Théodorit		<i>le</i>			
118	HOARAU Vallon Maxime		<i>le</i>			
119	HUBERT Victor		<i>le</i>			
120	KICHENAPANAIDOU Pierre		<i>le</i>			

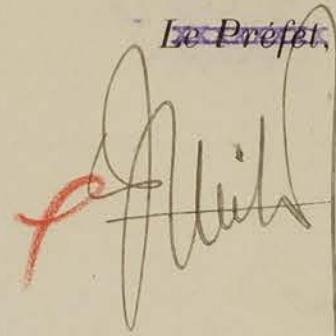
ARRÊTÉ la présente liste d'émargement ~~a cent vingt deux~~ électeurs.

A Saint-Denis

, le 2^e Octobre 19 38

Le Gouverneur, "

Le Préfet,



ARRÊTÉ la présente liste au nombre de

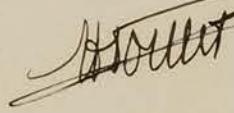
~~cent quatorze~~

114 émargements pour le 1^{er} tour de scrutin.

_____ le 2^e idem.

_____ le 3^e idem.

Le Président du bureau de vote,



Les Scrutateurs,

luzerne

